

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 12 décembre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 31

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Date de convocation :**

06/12/2023

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M.BLUME Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - M.VENTO Romain - Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Date de publication**

**de la convocation :**

06/12/2023

**Absents excusés :** M. CADOUOT Christian - M. RACLOT Frédéric

**Absents excusés et représentés :** M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M.SZLATALA-PALLOT Nicolas) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M.FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain) - Mme SCANZI Justine (procuration à Mme FEGUIRI Christelle) - Mme HAZHAZ Dénia (procuration à M.RICHARD Xavier) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M. STURM Yves)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Subvention accordée à l'association « CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR HANDBALL » pour la manifestation Marché de Noël - Exercice 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de ce dossier à la commission Pôle Vie au Quotidien du 27 novembre 2023,

Considérant ce qui suit :

L'association « Chevigny-Saint-Sauveur Handball » sollicite de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur une subvention au titre de l'exercice 2023, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Marché de Noël » qui s'est déroulée les 18 et 19 novembre 2023 (environ 50 artisans locaux et régionaux étaient présents).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2023, comme ci-dessus défini ;

**-DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

**-AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 12 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO